

février 1753, une commission de notaire lui avait été accordée et son étude était installée à la Pointe-Claire où sans doute il exerçait ses deux professions.

Le 2 juin 1753, il est à Montréal pour s'engager à M. de la Corne; le lendemain, il retourne dans sa paroisse et rédige des actes.

Que se passe-t-il alors? Sans doute, il songe à la vie dans les postes lointains, il en cause et il se ravise, puisque le 14 juin notre chirurgien-tabellion revient à Montréal pour résilier son contrat.

Ensuite, le sieur Desmarest continue d'instrumenter à la Pointe-Claire. Puis, après le 22 avril 1754, on perd sa trace.

Est-il, cette fois, parti pour l'ouest? Ce serait bien possible.

E.-Z. MASSICOTTE

A PROPOS DE LUTINS

A la page 78, année 1899, du *Bulletin*, M. Sylva Clapin nous donne une définition du *lutin* et il termine ainsi: "Pour éloigner le lutin des écuries, il fallait tracer une grande croix sur les portes et c'est ce qui se fait encore aujourd'hui, parmi les Acadiens et les riverains du bas Saint-Laurent."

Dans la région de Montréal comme dans celle des Trois-Rivières on employait un autre moyen.

M. Napoléon Saint-Armand, septuagénaire de Sainte-Geneviève de Batiscan, me l'a enseigné, au mois d'août 1919:

"Pour se débarrasser du lutin, dit-il, les anciens plaçaient un demi-minot de cendre derrière la porte de l'écurie. Quand le lutin entraît il renversait le sceau! Il lui fallait alors ramasser la cendre grain à grain, jusqu'au dernier, car il devait éviter de laisser trace de son passage. La besogne était longue, il n'avait plus le temps de s'occuper des chevaux, aussi ne revenait-il pas, ou rarement, dans un endroit où on l'avait attrapé de la sorte." Dans la région de Montréal, nos pères remplaçaient la cendre par de la graine de mil et l'effet était le même.

E.-Z. M.